



VILLE D'INGWILLER

PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du lundi 26 mars 2018

La séance est ouverte à 20^H00 sous la présidence de M. le Maire Hans **DOEPPEN** en présence des adjoints Jacqueline **SCHNEPP** - Francis **SCHEYDER** - Elisabeth **BECK** - Jean-Marc **KRENER** - Suzanne **SCHNELL** - Serge **JUD** et des membres Anny **STUCKI** - Josiane **FAUTH** - Dominique **FRITSCHMANN** – Jean-Luc **HERRMANN** - Nicole **GESCHWIND** - Pierre **BERNHARDT** - Jean-Marc **FISCHBACH** - Jean-Marie **MATTER** - Cathy **MUNSCH** - Daniel **JUNG** - Catherine **SCHWARTZ** - Lionel **STEINMETZ** - Caroline **HOFSTETTER** - Sandrine **RUCH** - Elisabeth **ROTH** - Elisabeth **SCHLEWITZ** - Lucie-Laure **MOREY** - Steeve **FERTIG** – Vincent **LEININGER**

Absents ayant donné procuration :

Claude **REIMANN** par procuration donnée à Steeve **FERTIG**

Tous les membres en exercice étant présents ou représentés, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 mars 2018.

Après avoir désigné son membre Pierre **BERNHARDT** comme secrétaire de séance, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Finances Locales – Décisions budgétaires - Compte Administratif 2017
2. Finances Locales – Décisions budgétaires - Compte de gestion 2017
3. Finances Locales – Décisions budgétaires - Affectation des résultats 2017
4. Finances Locales – Décisions budgétaires - Budget Primitif 2018
5. Finances Locales – Décisions budgétaires - Fiscalité directe locale
6. Finances Locales – Décisions budgétaires - Actualisation des tarifs
7. Finances Locales – Décisions budgétaires – Bilan des acquisitions / cessions 2017
8. Finances Locales – Décisions budgétaires – Clôture du budget annexe du Lotissement industriel Ackergarten
9. Finances Locales - Subventions d'équipement aux associations
10. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges d'évaluation des charges transférées dans la cadre du transfert obligatoire le 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de Communes de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »
11. Voirie – Réhabilitation de la voirie et des réseaux de la rue des Fleurs et de la rue des Lilas – Avant-projet (AVP)

12. Domaines et Patrimoine – Aliénation – Cession à la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (CCHLPP) du terrain cadastré section 35 n°66, lieudit Wittholz à INGWILLER
13. Marchés publics – Redynamisation du centre-bourg d’Ingwiller - Avenants au marché de travaux
14. Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation
15. Divers

M. le Maire rappelle les définitions de quelques concepts budgétaires et donne les dates importantes y relatives.

Le Compte administratif qui rapproche les prévisions inscrites au budget et les réalisations effectuées en dépenses et en recettes, doit être approuvé avant le 30 juin.

Le Compte de gestion doit parfaitement concorder avec le Compte administratif.

Ce soir nous aurons à débattre et approuver le budget général, le budget du service des Eaux et le budget du Lotissement Malterie ainsi que la clôture du Lotissement industriel Ackergarten.

Le budget est un acte politique majeur mais également un engagement pour 2019. Le but est de construire une ville dynamique pour toutes les générations.

Notre budget général s'articule autour de deux axes principaux : la maîtrise des dépenses et une politique d'investissement raisonnée et raisonnable. Deux axes largement développés dans le cadre de la réunion de la Commission des finances et lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

M. le Maire souhaite revenir sur la raison ayant motivé la baisse des taux des taxes : il prend l'engagement suivant :

Lorsqu’une charge communale est transférée à la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre, la commune d’Ingwiller baissera du même montant les recettes perçues à travers ces taxes afin d’éviter que les citoyens ne paient deux fois les services transférés.

Lors du DOB et de la réunion de la Commission des Finances d'autres propositions avaient été formulées. Ces propositions étaient toutes pertinentes et il conviendra d'en reparler le moment venu.

Si nous voulons que nos concitoyens s'intéressent plus à la politique municipale, ils doivent être informés et comprendre la portée et l'envergure de notre champ d'action.

Pour terminer, il s'agit d'un budget raisonnable, équilibré qui allie la rigueur, la prudence et la transparence.

1° Finances Locales – Décisions budgétaires - Compte Administratif 2017

M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint chargé des Finances, présente le Compte Administratif 2017 au Conseil Municipal. Il propose son approbation et précise que la Commission des ressources financières l’a examiné en détail lors de sa réunion du 20 mars 2018.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Francis SCHEYDER, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l’exercice 2017, dressé par M. Hans DOEPPEN, Maire, qui est sorti de la salle au moment du vote,

1° donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Budget principal

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 2 470 997,27 |
| Dépenses d'investissement | 2 035 003,42 |
| TOTAL DES DEPENSES | 4 506 000,69 |
| Recettes de fonctionnement | 4 298 866,11 |
| Recettes d'investissement | 1 025 793,94 |
| TOTAL DES RECETTES | 5 324 660,05 |
| RESULTAT GLOBAL (excédent) | 818 659,36 |

Budget annexe - Service des Eaux

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| Dépenses d'exploitation | 319 186,66 |
| Dépenses d'investissement | 1 030 623,60 |
| TOTAL DES DEPENSES | 1 349 810,26 |
| Recettes d'exploitation | 412 598,31 |
| Recettes d'investissement | 1 128 889,83 |
| TOTAL DES RECETTES | 1 541 488,14 |
| RESULTAT GLOBAL (excédent) | 191 677,88 |

Budget annexe - Lotissement MALTERIE

| | |
|----------------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 114 876,81 |
| Dépenses d'investissement | 298 350,10 |
| TOTAL DES DEPENSES | 413 226,91 |
| Recettes de fonctionnement | 177 958,04 |
| Recettes d'investissement | - |
| TOTAL DES RECETTES | 177 958,04 |
| RESULTAT GLOBAL (déficit) | - 235 268,87 |

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° approuve et arrête les résultats tels que présentés, comme suit :

- *Budget Principal : par 22 voix Pour – 0 Contre – 4 Abstentions*
- *Budget annexe du Service des Eaux : par 22 voix Pour – 0 Contre – 4 Abstentions*
- *Budget annexe Lotissement Malterie : par 23 voix Pour – 0 Contre – 3 Abstentions*

2° Finances Locales – Décisions budgétaires - Compte de gestion 2017

Mme Elisabeth BECK, Maire-Adjoint, est sortie de la salle.

Sur proposition de M. Francis SCHEYDER, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- après avoir entendu l'exposé de M. Scheyder sur les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2017,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- ✚ déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

3° Finances Locales – Décisions budgétaires - Affectation des résultats 2017

Mme Elisabeth BECK, Maire-Adjoint, est revenue dans la salle.

Conformément aux dispositions des Instructions Comptables M14 et M49 et sur proposition de M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal, décide, **par 23 voix pour – 0 contre – 4 abstentions**, d'affecter les résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Budget général

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Excédent de fonctionnement | 1 827 868,84 € |
| <i>Affectation proposée :</i> | |
| Report à nouveau (art. 002) | 818 659,36 € |
| Excédents capitalisés (art. 1068) | 1 009 209,48 € |

Service des Eaux

| | |
|---|-------------|
| Excédent d'exploitation | 93 411,65 € |
| <i>Affectation proposée :</i> | |
| Report à nouveau (art. 002) | 93 411,65 € |
| <u>Lotissement Malterie</u> | |
| Excédent de fonctionnement | 63 081,23 € |
| <i>Affectation proposée :</i> | |
| Report à nouveau (art. 002 – excédent de fonctionnement reporté) | 63 081,23 € |

4° Finances Locales – Décisions budgétaires - Budget Primitif 2018

M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint, rappelle que les propositions budgétaires pour l'exercice 2018 ont été présentées en détail à la Commission "Gestion des Ressources Financières – Aide Sociale" (étendue au Conseil Municipal) en date du 20 mars 2018. Il présente les inscriptions proposées pour le budget 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018, arrêté comme suit :

Budget Général

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Section de fonctionnement | |
| Dépenses | 3 753 677,36 |
| Recettes | 3 753 677,36 |
| Section d'investissement | |
| Dépenses | 4 592 387,84 |
| Recettes | 4 592 387,84 |

Adopté par 22 voix Pour – 4 Contre – 1 Abstention.

Service des Eaux

| | |
|----------------------------------|------------|
| Section de fonctionnement | |
| Dépenses | 573 343,65 |
| Recettes | 573 343,65 |
| Section d'investissement | |
| Dépenses | 670 442,47 |
| Recettes | 670 442,47 |

Adopté par 22 voix Pour – 4 Contre – 1 Abstention.

Lotissement MALTERIE

| | |
|----------------------------------|------------|
| Section de fonctionnement | |
| Dépenses | 858 829,43 |
| Recettes | 858 829,43 |
| Section d'investissement | |
| Dépenses | 987 033,30 |
| Recettes | 987 033,30 |

Adopté par 22 voix Pour – 0 Contre – 5 Abstentions.

5° Finances Locales – Décisions budgétaires - Fiscalité directe locale

M. Francis SCHEYDER propose au Conseil Municipal de suivre la proposition de la Commission "Gestion des Ressources Financières - Aide Sociale", visant à baisser les taux des contributions directes locales pour l'année 2018 et de les fixer comme suit :

| | |
|--|----------------|
| Taxe d'habitation | 14,64 % |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 13,79 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 56,93 % |

M. Steeve FERTIG tient à faire savoir qu'il n'est pas contre le principe d'une baisse des impôts mais il estime que la forme proposée par la municipalité n'est pas pertinente.

La baisse généralisée proposée permettra à chaque contribuable d'économiser 3 à 4 euros ce qui reste relativement insignifiant d'après lui.

M. Steeve FERTIG pense qu'il aurait été plus judicieux d'actionner d'autres leviers en vue d'une baisse des impôts mieux ciblée, notamment en faveur des primo-accédants.

Par ailleurs, il rappelle le contexte particulier actuel de la réforme de la fiscalité locale qui entrainera une exonération de la taxe d'habitation pour une grande partie des contribuables mais également une perte de recettes pour la commune.

L'incertitude liée aux modalités de compensation par l'Etat de cette perte de ressources exige de la prudence selon M. FERTIG.

Il ajoute que le moment est mal choisi pour procéder à une baisse des taux.

Enfin, M. FERTIG rappelle que la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre n'a pas encore fixé la manière dont sera financée la compétence « Voirie » qui lui a été transférée récemment.

De ce fait, il pense que l'argument d'une baisse des taux des contributions directes locales par la commune en vue de neutraliser une hypothétique hausse de la fiscalité par l'établissement intercommunal n'est pas valable.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, décide, *par 22 voix pour – 5 contre – 0 abstention*, décide de suivre la proposition de la Commission "Gestion des Ressources Financières - Aide Sociale" et de baisser les taux des contributions directes locales pour l'année 2018 et de les fixer comme suit :

| | |
|--|----------------|
| Taxe d'habitation | 14,64 % |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 13,79 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 56,93 % |

6° Finances Locales – Décisions budgétaires - Actualisation des tarifs

Suivant proposition de la Commission « Gestion des Ressources Financières – Aide Sociale » et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de maintenir pour 2018 les tarifs communaux.

7° Finances locales – Décisions budgétaires – Bilan des acquisitions / cessions 2017

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

«Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.»

Ce bilan a pour objet d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par la commune sur l'exercice 2017.

Il est proposé, en application de la réglementation susvisée, de délibérer sur le bilan comportant les caractéristiques essentielles de chaque opération tel que présenté ci-après :

| ACQUISITIONS | | | | | | | | |
|---------------------|--|-------------------------------|-----------------|--------------------|---------------------------------|---------------------------------------|-------------|-----------------------|
| <i>Désignation</i> | <i>Contenance cadastrale (en ares)</i> | <i>Références cadastrales</i> | <i>Adresse</i> | <i>Vendeur</i> | <i>Acquéreur / Bénéficiaire</i> | <i>Délibération Conseil Municipal</i> | <i>Prix</i> | <i>Date de l'acte</i> |
| Terrain non bâti | 11 | Section 9 n° 274/109 | Lieudit Grasweg | M. ACKERMANN Emile | Ville d'Ingwiller | 27/03/2017 | 3 000,00 € | 28/06/2017 |
| Terrain non bâti | 0.08 | Section 5 n° 68 | rue Madeleine | M. MUHLHEIM Alfred | Ville d'Ingwiller | 08/03/2017 | 500,00 € | 28/07/2017 |

| CESSIONS | | | | | | | | |
|--------------------|--|-------------------------------|----------------|----------------|---------------------------------|---------------------------------------|-------------|-----------------------|
| <i>Désignation</i> | <i>Contenance cadastrale (en ares)</i> | <i>Références cadastrales</i> | <i>Adresse</i> | <i>Vendeur</i> | <i>Acquéreur / Bénéficiaire</i> | <i>Délibération Conseil Municipal</i> | <i>Prix</i> | <i>Date de l'acte</i> |
| NEANT | | | | | | | | |

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le bilan des acquisitions – cessions 2017 tel que présenté à l'unanimité.

8° Finances locales – Décisions budgétaires – Clôture du budget annexe du Lotissement industriel Ackergarten

M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint chargé des Ressources financières, rappelle que la vente du dernier terrain du lotissement industriel Ackergarten est intervenue en 2016.

A l'issue de la gestion 2016, il avait été constaté un déficit de 51 214.13 €, neutralisé par le versement d'une subvention du même montant du budget principal.

Au vu de ces opérations, il est proposé au Conseil Municipal de clôturer le budget annexe « Lotissement industriel Ackergarten ».

L'avis des élus est demandé.

Ayant délibéré, le Conseil Municipal approuve la clôture du budget annexe « Lotissement industriel Ackergarten » à l'unanimité.

9° Finances Locales - Subventions d'équipement aux associations

L'association SRIB ayant sollicité une subvention pour l'acquisition de matériel, M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint en charge des ressources financières, rappelle les modalités d'attribution des subventions pour les travaux d'investissement ainsi que les acquisitions d'équipements des sociétés et associations locales :

- ✚ Dépôt des demandes avant la fin de l'année (n) pour les investissements programmés l'année (n + 1)
- ✚ Taux de 15% du coût TTC avec plafonnement à 7 623.- € sur 5 ans.
- ✚ Ce plafonnement n'est pas applicable pour les paroisses ou les associations paroissiales.

| <i>Demandeur</i> | <i>Objet de la demande</i> | <i>Montant de la dépense TTC</i> | <i>Subvention 15 %</i> |
|-------------------------|--------------------------------------|---|-------------------------------|
| SRIB HANDBALL | Acquisitions de ballons et chasubles | 784,99 € | 117,75 € |

L'avis des élus est demandé quant à l'attribution de cette subvention. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, *par 26 voix pour – 0 contre – 1 abstention*, d'attribuer la subvention susmentionnée.

10° Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges d'évaluation des charges transférées dans la cadre du transfert obligatoire le 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de Communes de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »

M. le Maire explique que la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (CCHLPP) a notifié à la commune d'Ingwiller le rapport de la *Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges* (CLETC) concernant l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert obligatoire le 1^{er} janvier 2017 de la compétence « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* ».

Comme le prévoit la Loi, le Conseil Municipal est invité à bien vouloir approuver ce rapport.

M. le Maire expose au Conseil Municipal les éléments essentiels du rapport de la CLETC qui s'est réunie le 28/09/2017 :

« La CLETC a décidé d'arrêter la définition suivante des zones d'activité économique pour lesquelles elle doit évaluer les charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* » :

Définition d'une zone d'activité :

Une zone d'activité économique se définit comme un regroupement de plusieurs entreprises ou activités dans une zone :

- *dont la vocation économique, exclusive, est mentionnée dans un document d'urbanisme.*
- *d'initiative et aménagée par la puissance publique : cela exclut les zones ou parties de zone qui se sont développées de façon empirique à l'intérieur d'un zonage « activités » POS ou PLU ;*
- *regroupant au minimum 2 établissements / entreprises ;*
- *d'une superficie minimum de 2 hectares ;*
- *desservie par une ou des voiries exclusive(s).*

Sur la base de ces critères, la CLETC a arrêté la liste suivante des zones d'activité communales ainsi concernées dans la CCHLPP :

- *Lotissement artisanal rue d'Uttwiller à Bouxwiller ;*
- *Zone industrielle à Imbsheim ;*
- *Parc d'activités du « Ackergarten » à Ingwiller.*

La CLETC a dressé la liste des charges dans les zones d'activités :

- *Les charges d'entretien qui correspondent aux dépenses relatives :*
 - *au fauchage/tonte des espaces verts : il n'y en a pas dans les 3 zones retenues ;*
 - *au balayage et au déneigement de la voirie : la CLETC a décidé de traiter cette question lors de l'évaluation des transferts de charges suite à la définition, pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, de l'intérêt communautaire de la compétence « voirie » ;*
 - *aux charges d'éclairage public : compte tenu de la faiblesse des montants (ne sont concernées que les consommations électriques, la CCPH étant déjà compétente pour l'entretien et la maintenance de l'EP), la CLETC a décidé de considérer qu'il n'y a pas de charges transférées dans ce domaine.*
- *Les charges d'investissement qui correspondent uniquement aux dépenses de renouvellement des voiries : leur état, dans les 3 zones concernées, a été évalué comme bon par le bureau d'études ayant réalisé en 2016 le diagnostic de voirie sur le Pays de Hanau. La CLETC a décidé de traiter cette question lors de l'évaluation des transferts de charges suite à la définition, pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, de l'intérêt communautaire de la compétence « voirie » et a précisé qu'il sera alors proposé que le coût moyen annualisé des investissements nécessaires au maintien de la voirie à un même niveau d'utilité et de qualité soit calculé de façon différente pour les voies hors zones d'activité et pour les voies en zones d'activité dont l'usure est plus rapide en raison du trafic plus important de véhicules poids lourd.*

Conclusions de la CLETC :

La CLETC a conclu à l'absence de charges transférées dans le cadre du transfert le 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite-Pierre de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ». »

L'avis des élus est demandé.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges, réunie le 28 septembre 2017, concluant à l'absence de charges transférées dans le cadre du transfert le 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite-Pierre de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité »,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- 1) d'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges, réunie le 28 septembre 2017, concluant à l'absence de charges transférées dans le cadre du transfert le 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite-Pierre de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité »;
- 2) de CHARGER le Maire de notifier cette délibération à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

11° Voirie – Réhabilitation de la voirie et des réseaux de la rue des Fleurs et de la rue des Lilas – Avant-projet (AVP)

M. Jean-Marc KRENER, rappelle que par délibération en date du 23/10/2017 le Conseil Municipal a approuvé le principe de réhabilitation de la voirie de la rue des Fleurs et de la rue des Lilas et a chargé M. le Maire de lancer une consultation en vue de désigner un maître d'œuvre pour le suivi et le développement du projet.

La procédure d'appel d'offres a permis de confier cette mission au bureau d'études *MEYER INGENIERIE D'INFRASTRUCTURE (M2I)*. Ce dernier vient d'achever l'avant-projet (AVP).

Il est proposé au Conseil Municipal de l'approuver afin de permettre au bureau d'études de lancer un appel d'offres en vue de désigner une entreprise pour la réalisation des travaux.

M. Jean-Marc KRENER explique que l'AVP proposé a été développé sur la base du cahier des charges élaboré par la municipalité et tient compte des remarques formulées par les élus lors de la réunion de la commission « *Travaux – Voirie – Environnement* » du 28/02/2018 ainsi que des observations exprimées par les riverains lors de la réunion publique du 17/03/2018.

Objectifs du projet :

M. Jean-Marc KRENER rappelle aux élus les principaux objectifs du projet :

- Fluidifier la circulation à proximité des écoles ;
- Optimiser la sécurité des piétons ;
- Organiser le stationnement en créant des places de parking ;
- Mettre l'espace public aux normes d'accessibilité ;
- Rendre agréable l'espace public (voirie arborée, espaces verts avec bancs reposoirs) ;
- Réaliser les travaux pendant les congés d'été pour un achèvement du chantier avant la rentrée scolaire de septembre 2018 ;
- Assurer une bonne coordination avec les travaux de rénovation des réseaux sur le secteur.
- Réaliser l'enfouissement des réseaux aériens dans la mesure du possible.

Descriptif du projet :

M. Jean-Marc KRENER expose ensuite à l'assemblée les caractéristiques essentielles de l'AVP proposé par le bureau M2I :

Il rappelle que la circulation dans la rue des Fleurs et la rue des Lilas se fait actuellement en double sens ce qui laisse peu d'espace pour les piétons et le stationnement car ces rues de conception ancienne sont relativement étroites.

Le projet prévoit donc de modifier les flux de circulation en instaurant un sens unique dans la rue des Fleurs et la rue des Lilas et une limitation de vitesse à 30kmh.

Cette solution permettra de fluidifier la circulation et libérera l'espace nécessaire pour l'aménagement d'un cheminement piéton sécurisé ainsi que des places de stationnements.

Le projet d'aménagement prévoit une emprise publique moyenne de 7m se composant :

- d'un trottoir PMR en enrobé d'une largeur de 1.40m ;
- d'une chaussée en enrobé d'une largeur de 3.10m ;
- d'une zone de stationnement en enrobé de 2.50m.

Ces zones seront délimitées par des files pavées de 16 cm de large afin de matérialiser chaque espace. Les espaces lumineux seront matérialisés par des surfaces pavées.

Le projet envisagé permettra la création de 35 unités de stationnements aménagées côté paire de la rue des Fleurs et côté impaire de la rue des Lilas.

Le projet prévoit également l'aménagement d'espaces verts avec bancs reposeirs et la plantation d'arbres à haute tige afin d'agrémenter l'espace public.

Planning :

Concernant le planning de l'opération, M. Jean-Marc KRENER précise que les travaux devront être achevés pour la rentrée de septembre 2018. La durée des travaux est estimée à 8 semaines par le bureau d'études. Le chantier se déroulera donc essentiellement pendant les mois d'été.

Coût estimatif des travaux :

Au stade AVP le coût des travaux est estimé à 306 220 € HT se décomposant comme indiqué ci-dessous :

| CHAPITRES DE TRAVAUX | COUTS DES TRAVAUX HT | TVA (20%) | COUTS DES TRAVAUX TTC |
|-----------------------------|-----------------------------|------------------|------------------------------|
| RUE DES FLEURS | 123 005.00 | 24 601.00 | 147 606.00 |
| Travaux préparatoires | 4 317.50 | | |
| Terrassements généraux | 28 950.00 | | |
| Assainissement pluvial | 6 135.00 | | |
| Enfouissement téléphonique | 25 667.50 | | |
| Eclairage public | 15 590.00 | | |
| Bordures et caniveaux | 9 800.00 | | |
| Revêtements de surface | 27 530.00 | | |
| Régie, Signalisation V+H | 3 615.00 | | |
| Parachèvements paysagers | 1 400.00 | | |
| RUE DES LILAS | 183 215.00 | 36 643.00 | 219 858.00 |
| Travaux préparatoires | 5 532.50 | | |
| Terrassements généraux | 37 425.00 | | |
| Assainissement pluvial | 10 040.00 | | |
| Enfouissement téléphonique | 43 862.50 | | |
| Eclairage public | 23 030.00 | | |
| Bordures et caniveaux | 16 440.00 | | |
| Revêtements de surface | 39 007.50 | | |
| Régie, Signalisation V+H | 4 877.50 | | |
| Parachèvements paysagers | 3 000.00 | | |
| TOTAL GLOBAL | 306 220.00 | 61 244.00 | 367 464.00 |

Financement du projet :

M. Jean-Marc KRENER rappelle que depuis le 1er janvier 2018 la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » est exercée par la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (CCHLPP) conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 14/12/2017.

L'opération de réhabilitation de la rue des Lilas et de la Rue des Fleurs à Ingwiller sera donc essentiellement financée par la CCHLPP.

M. Jean-Marc KRENER précise que cette prise en charge se limitera néanmoins aux éléments relevant de l'intérêt communautaire définis par la CCHLPP.

Les prestations de base prises en charge par la CCHLPP ne sont pas connues à ce jour.

Par ailleurs, la CCHLPP doit encore définir les modalités des transferts de charges relatifs à l'exercice de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie ».

M. Jean-Marc KRENER ajoute qu'il conviendra de passer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCHLP et la Commune d'Ingwiller pour la part relevant de la charge propre à la commune.

L'avis des élus est demandé.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- 1) Approuve l'AVP présenté ci-dessus concernant la « *Réhabilitation de la voirie et des réseaux de la rue des Fleurs et de la rue des Lilas à Ingwiller* » pour un coût estimatif de 306 220 € HT ;
- 2) Charge M. le Maire de notifier cette délibération à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre ;
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier, notamment la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement à intervenir entre la CCHLP et la Commune d'Ingwiller.

12° Domaines et Patrimoine – Aliénation – Cession à la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (CCHLPP) du terrain cadastré section 35 n°66, lieudit Wittholz à INGWILLER :

M. le Maire propose au Conseil Municipal de céder à la *Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (CCHLPP)* le terrain communal cadastré section 35 n°66, lieudit Wittholz à INGWILLER, d'une superficie de 18.42 ares, au prix de 5 526 € calculé à raison de 300 € l'are, dans le but de permettre l'extension du Parc Intercommunal d'Activités d'Ingwiller.

M. le Maire indique que la valeur vénale du terrain a été estimée par France Domaine à 5 500 € HT.

Le terrain est situé en zone IINA2 au Plan d'Occupation des Sols (POS) c'est-à-dire un secteur destiné aux constructions à usage d'activité artisanale, industrielle ou commerciale.

La parcelle est en forme de bande allongée en nature de terre, de 6.50m de large sur 182m de long environ, desservie sur une de ses largeurs par un chemin rural, sur l'autre par un chemin d'exploitation.

M. le Maire rappelle que ledit terrain est actuellement exploité par M. Michel REICHERT.

Des négociations menées par la SAFER ont permis d'obtenir un accord de libération par l'exploitant en contrepartie d'une indemnité d'un montant de 550.02 €.

La rémunération de la SAFER portant sur la mission d'obtention de l'accord de libération par l'exploitant s'élève à 450 €.

Ces montants seront pris en charge par la CCHLPP.

M. le Maire précise que la CCHLPP a approuvé le principe de l'acquisition de la parcelle en question aux conditions indiquées ci-dessus lors du Conseil Communautaire du 25 janvier 2018.

L'avis des élus est demandé.

Après délibération et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

Vu la délibération de la *Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre* en date du 25 janvier 2018 fixant les prix d'acquisition des terrains nécessaires à l'extension du Parc intercommunal d'Activité

d'Ingwiller à 300 € l'are et approuvant l'acquisition du terrain communal cadastré section 35 n°66, lieudit Wittholz à INGWILLER, d'une superficie de 18.42 ares, au prix de 5 526 €,

Vu l'avis du DOMAINE en date du 22/01/2018 estimant la valeur vénale du terrain communal cadastré section 35 n°66, lieudit Wittholz à INGWILLER, d'une superficie de 18.42 ares, à 5 500 € HT,

DECIDE

1. de céder à la *Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre* le terrain communal cadastré section 35 n°66, lieudit Wittholz à INGWILLER, d'une superficie de 18.42 ares, au prix de 5 526€ calculé à raison de 300 € l'are,
2. de préciser que les frais liés à l'indemnité de libération du terrain par l'exploitant et la rémunération de la SAFER seront pris en charges par l'acquéreur,
3. de préciser que le terrain objet de la présente vente est destiné à l'extension du Parc Intercommunal d'Activités d'Ingwiller,
4. de charger M. le Maire d'accomplir toutes les formalités et de signer tous les actes nécessaires pour cette vente.

13° Marchés publics – Redynamisation du centre-bourg d'Ingwiller - Avenants au marché de travaux

M. Jean-Marc KRENER informe les élus que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires dans le cadre du marché « *Redynamisation du centre-bourg d'Ingwiller* » entraînant des avenants pour les lots désignés ci-après :

- Lot n°4 "Menuiseries extérieures aluminium " – Entreprise ALUFEY BRIOTET SAS - Avenant n°01 d'un montant de 900.00 € HT :

| | |
|---------------------|---------------------|
| - Montant initial : | 98 487,80 € HT |
| - Avenant N°01 : | +900,00 € HT |
| - Nouveau montant : | 99 387,80 € HT |

La plus-value relative à l'avenant n°1 au lot n°4 s'élève à 900,00 € HT ce qui porte le marché à un montant de 99 387,80 € HT, soit une augmentation globale de 0.91% par rapport au marché initial qui était de 98 487,80 € HT.

Motif de l'avenant : installation d'un anémomètre mesurant la vitesse du vent afin de refermer automatiquement les stores restés ouverts lorsque le seuil de vent s'avère trop élevé.

- Lot n°6 "Electricité" – Entreprise SOVEC NORD ALSACE - Avenant n°02 d'un montant de 816.90 € HT :

| | |
|---------------------|---|
| - Montant initial : | 123 501,80 € HT |
| - Avenant N°01 : | +1 543,90 € HT (validé par CM précédemment) |
| - Avenant N°02 : | +816,90 € HT |
| - Nouveau montant : | 125 861,78 € HT |

La plus-value s'élève à 816.90 €HT, ce qui fait passer le marché initial de 123 501.80 € HT à 125 861.78 € HT, soit une augmentation globale de 2.75%.

Motif de l'avenant : ajout de différentes alimentations électriques.

➤ Lot n°7 "Sanitaire " – Entreprise INDUS SIFEC - Avenant n°01 d'un montant de 1 670,77 € HT :

| | |
|---------------------|-----------------------|
| - Montant initial : | 37 727,50 € HT |
| - Avenant N°01 : | +1 670,77 € HT |
| - Nouveau montant : | 39 398,27 € HT |

La plus-value relative à l'avenant n°1 au lot n°7 s'élève à 1 670,77 € HT ce qui porte le marché à un montant de 39 398,27 € HT, soit une augmentation globale de 4.43% par rapport au marché initial qui était de 37 727,50 € HT.

Motif de l'avenant : création de deux points d'eau dans la bibliothèque et la salle des professeurs de l'école de musique.

➤ Lot n°8 "Chauffage" – Entreprise SCHAEFFER - Avenant n°02 d'un montant de 2 737,00 € HT et Avenant n°3 d'un montant de 1 535,00 € HT :

| | |
|-------------------------|---|
| - Montant initial : | 80 766,00 € HT |
| - Avenant N°01 : | +950,00 € HT (validé par CM précédemment) |
| - Avenant N°02 : | +2 737,00 € HT |
| - Avenant N°03 : | +1 535,00 € HT |
| - Nouveau montant : | 85 988,00 € HT |

La plus-value relative à l'avenant n°02 et n°03 pour le lot n°08 s'élève à 4 272,00 €, ce qui fait passer le marché initial de 80 766,00 € HT à 85 988,00 € HT, soit une augmentation de 6.47%.

Motif de l'avenant n° 02 : Nécessité de mise en conformité de l'installation gaz existante par un dispositif de coupure gaz à l'entrée de la chaufferie (sur demande du bureau du contrôle).

Motif de l'avenant n° 03 : Fourniture et pose de pièges à sons pour la ventilation de la grande salle de répétition de la musique municipale (recommandation du BET acoustique).

➤ Lot n°15 "Structure tendue" – Entreprise LOSBERGER SAS - Avenant n°01 d'un montant de 2 036,00 € HT :

| | |
|-------------------------|-----------------------|
| - Montant initial : | 90 887,00 € HT |
| - Avenant N°01 : | +2 036,00 € HT |
| - Nouveau montant : | 92 923,00 € HT |

La plus-value relative à l'avenant n°01 au lot n°15 s'élève à 2 036,00 € HT ce qui porte le marché à un montant de 92 923,00 € HT, soit une augmentation de 2.24% par rapport au marché initial qui était de 90 887,00 € HT.

Motif de l'avenant : agrandissement des platines pour des besoins structurels et modification des finitions laquage de structure.

M. Jean-Marc KRENER propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les états de travaux supplémentaires désignés ci-dessus et les avenants y relatifs.

L'avis des élus est demandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions, approuve les états de travaux supplémentaires désignés plus haut et autorise M. le Maire à signer les avenants y relatifs.

14° Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation

M. le Maire informe les élus que, conformément à sa délégation accordée par le Conseil Municipal en date du 16 avril 2014, il a signé les marchés suivants :

- ✚ Le 02/03/2018 – marché de travaux sur réseaux enterrés dans le cadre des travaux de rénovation du forage d'Ingwiller avec la société GREBIL à 57620 GOETZENBRUCK pour un montant de 9 390,00 € HT ;
- ✚ Le 13/03/2018 – marché de fourniture et pose d'un dispositif de sonorisation de la future « Halle aux marchés » avec la société SOVEC pour un montant de 18 074,90 € HT ;
- ✚ Le 8/03/2018 – marché de fourniture d'un chapiteau avec la société ATS à 67310 Wasselonne pour un de 22 640 € HT.

15° Divers

- ✚ Mme Suzanne SCHNELL, Maire-Adjoint chargée de la communication, propose à l'assemblée de se prononcer sur le choix d'un nouveau logo qui sera la signature visuelle de la Ville. Trois visuels sont proposés. Les élus choisissent le visuel numéro 2.
- ✚ Mme Suzanne SCHNELL informe les élus que le grand nettoyage citoyen de printemps aura lieu le 7 avril 2018. Les volontaires sont invités à se rendre à l'un des 4 lieux de rendez-vous : mairie, champ de foire, arrêt de bus Rte de Bouxwiller et parking gymnase. La mairie fournira aux participants des gants et des sacs poubelle. Des bennes seront mises en place pour recueillir les déchets ramassés. Un verre de l'amitié sera offert aux participants à l'issue du nettoyage. Les écoles et le collège feront des actions similaires le 6 avril.
- ✚ Mme Suzanne SCHNELL annonce que le prochain numéro des DNI paraîtra le 1^{er} avril prochain. Les élus se chargeront de leur distribution dans les boîtes aux lettres.
- ✚ Mme Suzanne SCHNELL évoque l'organisation d'une « journée conviviale » le dimanche 1^{er} juillet 2018. Les détails concernant cet événement suivront.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

VU POUR ACCORD
Le secrétaire de séance
Pierre **BERNHARDT**

Pour copie conforme
Le Maire
Hans **DOEPPEN**